

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2008

Date de convocation : 21 Mai 2008

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, M. DUPONT, Mmes SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes FALLOURD, FOURNALES

Excusés : M. DAUNAS COURTHES,

Secrétaire de Séance : Mme CHARRIER

Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 Mai 2008

Monsieur GRAVELLE précise que c'est M. GATINEAU et non M. NAUD qui assistait à la réunion du Syndicat Départemental des Eaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de cette remarque, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 Mai 2008.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

VOIRIE :

- EUROVIA, si le temps le permet, va commencer le programme de réfection de la voirie :
- le VC 2 Chemin de Bel Air : de la RD 24 à la RN 141. Les travaux consistent en la remise à neuf de la totalité de cet itinéraire.
 - Le raccordement entre Maisonneuve et Chauveau se fera avec la réfection de la Rue des Carpes et la Rue des Civelles.
 - Chemin de Maine Senouche
 - Chemin des Perrines : 1/3 à la charge de la Commune et les 2/3 à la charge de l'A.F.R.

Monsieur GRAVELLE précise que des panneaux de signalisation limitant la circulation aux véhicules agricoles seront mis en place sur la portion du chemin AFR. De plus, les chemins de l'AFR situés d'une part en face Chez Perrineau et d'autre part entre les Essarts et les Prises doivent être réparés.

Monsieur GRAVELLE tient à souligner que les observations faites par M. NAUD et lui-même lors de la dernière séance du Conseil ont été prises en compte puisque la réfection de la portion du VC2 entre la RD 24 et Maisonneuve va être réalisée.

Rond- Point La Tonnelle

Les travaux d'aménagement du rond-point devant desservir la future zone d'activités des 7 journaux sont maintenant bien avancés.

Monsieur de ROUX indique qu'il convient d'avoir une réflexion sur l'aménagement paysager de ce rond-point. et demande que la Commission des Travaux et la Commission Environnement prennent l'attache des ingénieurs paysagistes de la Direction des Infrastructures.

Monsieur GODARD indique que la Commission Environnement a déjà abordé ce sujet et a pensé planter des arbres dans les environs du rond-point.

Monsieur GRAVELLE propose en attendant de procéder aux plantations d'y aménager une jachère fleurie.

Monsieur GODARD souligne que l'aménagement de ce rond-point doit donner une identité à Chaniers.

Maîtrise d'œuvre pour bassin d'orage

Monsieur de ROUX rappelle la nécessité de créer un bassin d'orage en vue de recueillir les eaux pluviales de la nouvelle zone. Il s'agit d'un ouvrage important qui consiste à créer une zone tampon avec la Charente soit par drainage soit par un système d'épuration des eaux avec renvoi vers la Charente Une consultation a été lancée en vue de la dévolution de la mission de maîtrise d'œuvre.

Il donne lecture des résultats de l'analyse des offres :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - HECA - 16000 ANGOULÉME | 10 764,00 € TTC |
| - Cabinet BARRAUD - 17100 SAINTES | 8 372,00 € TTC |
| - ABAQUE - 16290 HIERSAC | 7 534,80 € TTC |
| - BET J-P LUCAS - 17300 ROCHEFORT | Pas de réponse |

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet ABAQUE de HIERSAC sur la base de son offre, pour un montant de 7 534,80 € TTC.

Monsieur HANNIER demande ce que l'on va faire de la terre récupérée lors de ces travaux. Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a déjà stocké toute la terre dégagée lors des travaux du rond-point qui servira à la réfection des chemins et en premier lieu au Chemin de Cognac endommagé par le passage des camions.

Réfection des Réseaux AEP - Assainissement

- Rue des Sables : les réseaux ont été changés. Il reste la réfection de la voirie qui interviendra après le tassement de la tranchée.

- Avenue du 8 Mai : les travaux sont réalisés environ 40% et devraient être terminés fin Juin.

Une réunion de la Commission Travaux est prévue le 30 mai en vue de l'aménagement de l'arrêt devant les écoles. Cet aménagement permettrait la création de 10 places de stationnement sur le trottoir descendant.

Il reste à étudier l'aménagement de l'entrée de la Poste qui avait envisagé un accès Handicapé avec une ouverture directe sur l'Avenue.

Monsieur RICHON indique que de tels travaux doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ce qui va demander du temps.

Monsieur de ROUX précise qu'il convient, lors de l'aménagement de l'avenue, de réserver l'emplacement.

Monsieur GODARD espère que la réfection de l'avenue du 8 Mai et du carrefour permettra de supprimer cette aberration que représente la matérialisation au sol d'un giratoire qui n'en est pas un..

Rond-Point RN 141 – Chez Corbin

Monsieur de ROUX rappelle que l'aménagement de rond-point conditionne l'urbanisation du secteur de Chez Labbé.

Il informe le Conseil qu'il doit rencontrer le 10 juin prochain le Directeur Régional de L'Equipement.

BATIMENTS

Ecoles – Remplacement des Menuiseries Extérieures

Suite à la consultation réalisée selon la procédure adaptée, en vue de la 3^{ème} Tranche de réfection des menuiseries, l'Entreprise CHAUVET de RÉTAUD a présenté la meilleure offre d'un montant de 34 068.27 € TTC.

Madame MICHAUD précise que la réfection des menuiseries du Groupe Ronsard sera achevée après cette 3^{ème} et dernière tranche de travaux..

Salle Omnisports

Monsieur PANNAUD indique que le démarrage des travaux est prévu au 15 Juin pour la partie extérieure. Les associations utilisatrices ont été réunies.

Monsieur PANNAUD tient à remercier le Club de Tennis de Table qui a accepté de délocaliser son activité à la Salle des Fêtes afin de mettre la salle de tennis de table à la disposition des Clubs de Judo et de Gymnastique.

Le seul problème concernant l'utilisation de la Salle des Fêtes sera l'organisation du salon d'automne des Couleurs de Chaniers qui devront exceptionnellement occuper l'ancienne salle des Fêtes.

Le Club de Football et le Club de Jeu de Simulation en principe ne devraient pas être affectés par les travaux de la salle omnisports.

Monsieur MACHEFERT souligne que cette rencontre avec les associations a été positive puisque les responsables ont été contents de se retrouver.

Médiathèque

Le Cabinet AUDINET attend que les travaux de la salle omnisports soient démarrés avant de lancer la médiathèque.

Cimetière

Monsieur GATINEAU fait part de la réclamation de M. ROUSSEAU qui demande le déplacement des poubelles et du robinet situés trop près de son caveau.

Les services techniques installeront les poubelles et l'arrivée d'eau à l'extérieur du cimetière.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE COLLEGE A. D'AUBIGNE
--

Madame CHARRIER indique que comme les années précédentes le Collège Agrippa d'Aubigné a présenté une demande de subvention en vue de l'accueil des 165 élèves de 6^{ème} dans le cadre d'une classe Nature, Patrimoine et Socialisation devant se dérouler du 15 au 19 Septembre 2008, sur la base de 13 élèves X 16 € soit 208 €.

Monsieur RICHON s'étonne qu'il n'y ait que 13 enfants de Chaniers scolarisés en 6^{ème} ..
Monsieur de ROUX indique que des enfants sont aussi scolarisés dans les Collèges René Caillé et Edgar Quinet et il rappelle que Chaniers représente 7 % du total des habitants de la CDC.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'attribution de cette subvention.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder, à la suite des élections municipales, à la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts Directs.
Cette commission, présidée par le Maire ou l'adjoint délégué, est composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants désignés par le Directeur des services Fiscaux sur une liste de 32 contribuables présentée par le Conseil Municipal.

Il rappelle que cette commission est appelée à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties qui sert de base au calcul des 4 taxes principales.
Si les taux ne changent pas ou peu, les bases peuvent varier selon la qualité du bâti qui tient aux éléments de confort et d'équipement des maisons.
La Commission participe à l'évaluation des locaux et des parcelles ayant fait l'objet d'un changement et complète le recensement réalisé par le Centre des Impôts foncier.

Cette commission doit être la plus neutre possible ; c'est la raison pour laquelle les conseillers sont invités à émettre un veto s'ils jugent qu'un contribuable ne peut siéger à cette commission.
Monsieur de ROUX procède à l'énoncé des contribuables proposés.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la liste présentée.

COMPTABILITÉ

VIREMENTS DE CREDITS

Madame CHARRIER fait part au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des virements de crédits.

- Suite à l'achat d'une concession, il convient de procéder à la régularisation des écritures, comme suit :

Article 673 :	+ 60 €
Article 6233 :	- 60 €

- A la suite de l'annulation de titres « Ordures Ménagères » de 2007 dues à des régularisations faites par la Commission, il convient de procéder aux virements suivants :

Article 673 :	+ 300 €
Article 6233 :	- 300 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux virements de crédits proposés

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX COLLEGE AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés au Collège Agrippa d'Aubigné par le Département auxquels la Commune a participé à hauteur de 50 067.30 €.

Le règlement du solde est intervenu en 2008.

Il convient d'amortir cette dépense.

La participation de la Commune ayant été réglée en 5 annuités, un amortissement en 5 ans est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir sur **5 ans** le montant de la participation de la Commune aux travaux du Collège Agrippa d'Aubigné (**50 067.30 €**), à compter de 2009.

QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture de la Boucherie

Monsieur GRAVELLE informe le Conseil que l'ouverture de la nouvelle boucherie dans les locaux appartenant à la Commune est prévue le 3 Juin prochain dès 8 h 30.

Il tient à remercier le personnel communal qui a réalisé les travaux d'aménagement en vue de transformer les bureaux, précédemment occupés par GROUPAMA, en magasin de boucherie charcuterie.

Monsieur de ROUX indique qu'il convient de déterminer le montant du loyer et propose de le fixer à 550 € par mois à compter du 1^{er} Juin 2008.

